

00

BURKINA FASO

Unité progrès justice

DECRET N°2009-346 /PRES/PM/MPTIC
portant attributions, composition, organisation
et fonctionnement de l'Autorité de régulation
des communications électroniques (ARCE)

Visa CF N°0321
22-05-09

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES



- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'acte additionnel A/SA 1/01/07 de la CEDEAO du 19 Janvier 2007 relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- VU l'acte additionnel A/SA 2/01/07 de la CEDEAO du 19 Janvier 2007 relatif à l'accès et à l'interconnexion des réseaux et services du secteur des technologies de l'information et de la communication ;
- VU l'acte additionnel A/SA 3/01/07 de la CEDEAO du 19 Janvier 2007 relatif au régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services ;
- VU l'acte additionnel A/SA 4/01/07 de la CEDEAO du 19 Janvier 2007 relatif à la gestion de la numérotation ;
- VU l'acte additionnel A/SA/ 5/01/07 de la CEDEAO du 19 Janvier 2007 relatif à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques ;
- VU l'acte additionnel A/SA/ 6/01/07 de la CEDEAO du 19 Janvier 2007 relatif à l'accès universel / service universel ;
- VU la directive N° 01/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 relative à l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des télécommunications;
- VU la directive N° 02/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 relative à l'harmonisation des régimes applicables aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services ;

